



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 21 mai 2012 (22.05)
(OR. en)**

10136/12

**Dossier interinstitutionnel:
2009/0076 (COD)**

**VOTE 21
INF 84
PUBLIC 24
CODEC 1362**

NOTE

Objet: - Résultat du vote
 - Règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la mise
 sur le marché et l'utilisation des produits biocides [deuxième lecture]
 - Approbation des amendements du Parlement européen
3164^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Éducation, jeunesse, culture et sport)
Bruxelles, jeudi 10 et vendredi 11 mai 2012

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus est joint à la présente note.

Documents de référence: PE-CONS 3/12
 8809/12
 + COR 1
 + ADD 1 REV 3
 approuvé par le Coreper, 1^{re} partie, le 25 avril 2012

Les éventuelles déclarations et/ou explications de vote sont accessibles sur le site internet du Conseil, sous la rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevés mensuels des actes du Conseil": <http://www.consilium.europa.eu>.

